



AVIS

« Mise à l'enquête publique »

La Commune de Val-d'Illiez soumet à l'enquête publique le(s) demande(s) d'autorisation présentée(s) par :

- **Vernier Catherine et Gumowski Yves**, 1233 Bernex, pour la pose d'un sauna en bois non fixé au sol, parcelle n° 1599, folio n° 2, au lieu-dit Au Village, en zone de chalets, coordonnées 2'557'717/1'117'217
- **Jaton Jean-Philippe**, 1873 Val-d'Illiez, pour le changement d'affectation d'un local commercial en appartement, parcelle n° 2209, propriété de la PPE Les Apics, folio n° 5, au lieu-dit Au Village, en zone du village, coordonnées 2'557'878 / 1'117'288
- **Baumgartner Tania et Patrick**, 1091 Grandvaux, par le bureau Perrin Architecture Sàrl, 1873 Val-d'Illiez, pour la modification des plans approuvés le 17.07.2023, parcelle n° 1905, folio n° 23, au lieu-dit Crettet-Bornex, en zone de chalets, coordonnées 2'554'069 / 1'115'591, projet en dérogation de la zone réservée
- **Rey-Mermet Astrid et Pierre**, 1873 Val-d'Illiez, par Architecture Studio Lionel Chesaux Sàrl, 1872 Troistorrents, pour la construction d'un chalet, d'un accès et de murs de soutènement, parcelle n° 1494, folio n° 5, au lieu-dit Au Village, en zone de chalets, coordonnées 2'557'965 / 1'117'500
- **Pierrisnard Arthur**, 1873 Val-d'Illiez, par le bureau GP Architecture Sàrl, 1872 Troistorrents, pour la rénovation d'un chalet avec haussement du toit, parcelle n° 1036, folio n° 4, au lieu-dit Plat, en zone de chalets, coordonnées 2'557'550 / 1'116'297
- **Séraphin Morisod et Fils SA**, 1872 Troistorrents, par Morisod SA Constructions, 1872 Troistorrents, pour la construction d'un chalet familial, de 2 couverts et l'installation d'une PAC air-eau extérieure, parcelle n° 2960, folio n° 4, au lieu-dit Mat, en zone de chalets, coordonnées 2'557'720 / 1'116'630, projet en dérogation de la zone réservée

Les intéressés peuvent prendre connaissance du(des) dossier(s) et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires, dans un délai de trente jours.

Val-d'Illiez, le 25 octobre 2024

Commune de Val-d'Illiez